

NAVIGUEZ AVEC PRUDENCE

Respectez les limitations de vitesse



A moins de 300m du bord, la vitesse doit être inférieure à 5 nœuds (soit environ 9 km/h)



Attention à bien prendre en compte les réglementations locales sur les limitations de la vitesse au-delà de la bande littorale des 300m



Partagez l'espace maritime

Avant de partir, vérifier les zones de navigation



Faites attention aux risques de collision



Plongée

- Signalez-vous en surface



Le pavillon Alpha : il signifie « plongeur en immersion »



Le pavillon international de plongée et le pavillon à croix de Saint-André : ils signifient « plongeur isolé »

- A la remontée, n'oubliez pas de faire votre tour d'horizon pour éviter toute collision à la surface



Natation

- Renseignez-vous sur les courants
- N'approchez jamais du moteur des bateaux
- Evitez de nager hors des zones de baignade



Pêche de loisir

- Apnéistes, signalez-vous en surface au moyen d'une bouée colorée
- Respectez les zones de pêche et les périodes de fermeture



Respectez la signalisation (Balisage B aux Antilles) et les zones de mouillage



Sports motorisés

- Lorsqu'ils existent, empruntez les chenaux balisés
- Les véhicules nautiques à moteur (VNM) ne sont pas autorisés à évoluer dans la bande littorale des 300m, hormis pour se rendre directement dans leur zone de navigation
- Les VNM d'une place doivent naviguer à moins de 2 milles d'un abri. Les autres peuvent naviguer jusqu'à 6 milles.



Sport de glisse

- Renseignez-vous sur les zones réservées à la pratique de votre activité
- Lorsqu'ils existent, empruntez les chenaux balisés
- Etudiez le plan d'eau
- Gardez une distance de sécurité à la vue de pavillons ou bouées signalant la présence de plongeurs ou de chasseurs sous-marins

Dans un rayon de 100m autour d'un pavillon ou d'une bouée signalant la présence de plongeurs ou de chasseurs sous-marins, limitez la vitesse de vos véhicules à 5 nœuds